

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 155

présenté par

M. Cordier et Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE 5 SEPTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les réserves d'eau sont fondamentales pour la durabilité des exploitations agricoles familiales et, par extension, pour notre souveraineté alimentaire. Par ailleurs, elles permettent d'atténuer les phénomènes de sécheresse et améliorer la biodiversité.

Il convient donc de supprimer cet article qui prévoit un moratoire de 10 ans pour la construction des méga-bassines.